QUINZIÈME ANNÉE — N° 427 — On s'abonne au Bureau du Journal [17] RUE DE L'ANNONCIATION à PARIS [16e Arr.] et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 10 NOVEMBRE 1917

ABONNEMENTS

FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER. . . . — 8 fr.

LE NUMERO:

FRANCE. . . . . 10 centimes
ÉTRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE: AUTEUIL 17-09

ANNONCES
Agence MURATET & Cie
89, rue d'Hauteville
TÉL. : NORD 71-11

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS

FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER. . . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an ils partent du 1er de chaque mois

LE NUMERO:

FRANCE. . . . . 10 centimes
ÉTRANGER. . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Le Veto des Parents

Dans l'antichambre d'une administration, je donne mon nom au garçon de service.

Il va m'annoncer, revient et m'interpelle :

— Est-ce vous, Madame Misme, qui écrivez dans l'*Œuvre* ?

— Oui.

— Ah ! parce que...

Il tire un portefeuille abondamment garni, non de billets de banque, mais de papiers manuscrits ou imprimés parmi lesquels il cherche :

— Parce que vous avez publié un article auquel je voulais répondre. Il a paru il y a longtemps, des mois... mais le temps passe, on ne sait comme... J'ai gardé cet article. Le voici !

Il retire du portefeuille une coupure de *l'Œuvre*. L'article s'appelait : « Une insulte au Mariage » ; il avait trait à l'abominable et logique clause de la Réglementation officielle du vice, d'après laquelle une femme mariée, pour faire légalement commerce de sa personne, doit être munie, comme pour tout autre commerce, de l'autorisation du mari. Ainsi grâce à cette honteuse tare de nos mœurs qu'est la réglementation, le mariage, suprême institution morale, peut devenir régulièrement entre l'homme et la femme une entente pour le plus infâme trafic.

Mon lecteur passait par-dessus ce fait :

— Vous semblez dire, expliquait-il, que ce trafic ne devrait pas exister. Mais il est nécessaire, puisqu'en général un homme ne peut se marier jeune, faute d'une situation assez vite acquise. Moi, je me suis marié à 23 ans, mais n'est-ce pas, je gagne deux cents francs par mois ; avec cela on peut.

« Beaucoup de garçons voudraient en faire autant, mais leurs parents les en dissuadent prudemment. Alors, avant l'âge où leur situation sera faite, ils sont bien obligés de céder à la nature. Voyez-vous, les choses sont mal comprises ; ce sont les vieux qui ont les gros gains quand leurs enfants sont en état de travailler et que leurs besoins à eux-mêmes sont réduits. Ce devrait être le contraire. »

Je ne discutai point cette solution ingénieuse d'une des plus graves questions de l'heure. Je regardai avec admiration ce sage qui se trouvait assez riche de deux cents francs par mois pour soutenir un foyer. Je lui signalai l'exemple des jeunes hommes adeptes des théories d'unité de la morale qui mettent leur orgueil à prouver par une vie pure, dans l'attente du mariage, même tardif, que la chasteté n'est ni plus dangereuse ni plus impossible à l'homme qu'à la femme. Et je lui donnai, d'ailleurs, pleinement raison dans ses regrets de tant de mariages retardés, souvent à jamais par la question d'argent.

Il semble bien que là soit une des faces, la plus importante à mon avis et la moins envisagée, du problème de la dépopulation. Si l'on veut des mariages normalement féconds, il faut vouloir des mariages normaux, c'est-à-dire l'union de deux êtres pareillement jeunes, vigoureux et purs de corps et d'âme, pareillement ardents à aimer et à vivre. Il est trop certain que cet idéal ne se réalise que par exception.

Et il est trop certain que la première responsabilité en soit pour l'ordinaire aux parents, et tout d'abord aux parents riches. Je n'ai garde de préconiser les mariages mal assortis, et pas plus que les différences d'âge ou de nationalité, les différences d'éducation entre époux ne me semblent désirables. Si de telles unions sont cependant souvent heureuses, elles n'en comportent pas moins des risques exceptionnels. En revanche, je juge absurde et funeste l'importance attachée par la tradition bourgeoise à la différence de fortune. C'est là une erreur au triple point de vue économique, social et privé. En exigeant que leurs enfants riches épousent un autre riche les familles détournent de l'activité productive maintes jeunes forces d'homme ou de femme qui, moins comblés, eussent travaillé à s'enrichir en enrichissant leur pays ; elles contribuent à entretenir le célibat masculin et la prostitution féminine ; et elles créent trop souvent un mauvais ménage de fausse convenance, là où le libre choix de leurs enfants eût fait une union heureuse.

Lorsqu'on aura persuadé les familles riches d'élever leurs fils et leurs filles pour qu'ils s'allient de préférence à des jeunes filles ou à des jeunes gens sans fortune, on aura fait un pas réel vers l'épuration du mariage et la généralisation des familles normales. A l'heure actuelle, par exemple, des milliers de jeunes fonctionnaires ou d'artistes de la meilleure éducation qui n'auraient à vingt ans souhaité que l'hyménée, passent malgré eux la quarantaine et se « dérangent » chemin faisant; cela faute de pouvoir apporter en ménage un traitement équivalent à une dot qui à elle seule pourtant suffirait à la fortune du foyer. Il faut encore moins songer à voir actuellement les parents d'un jeune homme riche mais ennemi de sa situation personnelle, lui consentir la dot qui lui permettrait d'épouser une jeune fille pauvre et distinguée qu'il aime. Ils ne le doteront que s'il épouse une dot.

Cette tradition de ne s'unir qu'entre riches n'a pas pour seule raison l'amour de l'argent; elle en a d'autres plus redoutables peut-être qui sont la défiance et la vanité : la défiance du riche envers les sentiments du pauvre dont il peut soupçonner le désintéressement ; la vanité du riche qui se croit déchu si son enfant ne fait point un « beau » mariage. On a peur d'être dupe ou de le paraître. Et pour détruire cette peur, c'est le prestige même de l'argent qu'il faut attaquer.

J'imagine qu'il recevrait une rude atteinte si ceux qui n'en ont pas avaient plus généralement le courage de s'en passer et de s'en montrer fiers. Car les parents des jeunes gens et des jeunes filles de petite aisance ou pauvres donnent eux-mêmes aux riches l'exemple de ne faire aucun sacrifice pour permettre à leurs enfants de s'allier entre eux lorsqu'ils s'aiment. L'honnête lecteur de *l'Œuvre* avait raison au fond ; et si la conversion de situation qu'il rêve entre les vieux et les jeunes apparaît malaisée, au moins est-il véritable que les vieux pourraient, par certains renoncements, faciliter en maintes circonstances l'établissement de leurs petits.

Qu'on y réfléchisse. Je n'ai point la prétention d'avoir en ces quelques lignes éclairé à fond une aussi grosse question ; et il resterait des pages et des pages à dire de la fausse conception du mariage sur laquelle nous vivons. J'ai voulu seulement appeler aujourd'hui l'attention sur le rôle fâcheux trop souvent du *veto* familial opposé aux souhaits d'hymen de la jeunesse. Ceux qui l'émettent sont presque toujours de braves gens qui croient défendre l'ordre social et le bonheur de leurs enfants. Très souvent avec les meilleures intentions, ils compromettent cependant l'un et l'autre.

JANE MISME.

Notes d'Actualité

Régisseuses

— C'est très beau, votre Croisade pour la Terre, m'a dit le vieux Monsieur Lesprit-Chagryn avec lequel je taille parfois une bavette au hasard de nos rencontres, mais je me demande à quoi ça nous mènera ! Est-ce les filles du peuple, du Tiers-Etat ou de l'aristocratie que vous voulez retenir ou ramener à la campagne ? Parce que je vous avertis que pour les premières leur siège fait, elles n'iront pas dans vos écoles trop semblables à la ferme ou bien trop supérieures ; d'ailleurs, au village elles ne resteront pas tant qu'au village il n'y aura point de cinéma. Pour les filles de la noblesse ainsi qu'on disait autrefois, il n'y a plus rien à faire. L'auto et la manie des villégiatures ont changé la face des choses. Reste-t-on dans ses terres, aujourd'hui ? Vous savez bien que non, aussi le divorce est-il complet entre la terre et le propriétaire. On ne se connaît même plus, et les jeunes filles de l'aristocratie n'auront aucune envie d'aller approfondir scientifiquement sur les bancs d'une école, fût-elle nationale et supérieure, les mystères d'une science qu'elles ne soupçonnent même pas.

Restent les bourgeoises. Près de celles-là vous avez un peu plus de chance, je l'avoue. Leur esprit pratique et romanesque à la fois est séduit par les charmes du séjour champêtre, par les avantages sanitaires de la vie au grand air, enfin et surtout, elles ne sont point insensibles au mérite qui s'attachera à un tel apostolat. Seulement, et je vous attends ici, quelles carrières leur ouvrirez-vous à celles-ci qui ne sont ni les propriétaires, ni la main-d'œuvre ? Tout le monde ne peut pas être directrice d'école volante de laiterie et, une fois celles-là et les autres pourvues, que ferez-vous des brevetées à tous les degrés ès-agronomiques ?

— Vous avez mis, mon bon Monsieur Lesprit-Chagryn, un doigt clairvoyant, si je puis dire, sur les difficultés du problème. Oui, — et encore que j'entende bien que le cinéma fait ici figure de symbole — il faudra travailler à rendre la campagne plus... civilisée, si l'on veut y retenir la jeunesse. Oui, cette désaffection de la terre des grands terriens, comme des moyens, est une des causes premières de la crise agraire, qu'on n'enrayera que par une décentralisation bien entendue. Et voilà où vous avez raison, vous qui représentez le côté pile, je veux dire le revers de la médaille.

Pour le reste, votre pessimisme brouille vos lunettes, mon vieil ami. Car si celles qui ont les possibilités n'ont pas la vocation, celles qui ont la vocation ne manquent pas, sachez-le, de possibilités, et bien des carrières s'ouvrent à elles desquelles il faut féminiser, pour la première fois, le nom. Savez-vous, par exemple, qu'il y aura, qu'il y a déjà des Régisseuses ? Voici deux cas qui me sont parvenus en quelques jours.

L'un d'eux m'est rapporté par la *Ligue du Retour à la Terre*, 15, *rue Ville-Evêque*. Mlle Madeleine Gouzé, licenciée ès-lettres, préparait le professorat et, pour raisons de santé, se vit ordonner la vie au grand air. Courageusement, elle prit — c'est le cas de le dire — le taureau par les cornes — et se dirigea, non vers une des ordinaires spécialités, mais vers l'agriculture générale. Au bout de trois ans de stage dans différentes exploitations, la voici régisseuse appointée du domaine de Forest (Seine-et-Marne).

L'autre exemple est pris dans le corps enseignant. C'est celui de Mlle H., diplômée de Grignon, et directrice d'une école volante de laiterie qui se transforma des plus heureusement sous sa direction pendant la guerre, à laquelle on offre le poste de Régisseuse d'une grande exploitation dans un département normand.

Et ce sont des Botanistes qui sont demandées chez tel grand marchand-grainier où l'on peut voir toute une organisation d'emploi féminin des mieux comprises, des Pépiniéristes que réclament les chefs des grandes pépinières, des Horticultrices aussi, que deux ou trois écoles privées dont on annonce l'ouverture, prépareront à la France en paix de demain.

Dites, M. Lesprit-Chagryn, sont-ce là des carrières féminines nouvelles ? Et sont-elles dignes de ce Tiers qui sauvera peut-être l'Agriculture en y ramenant à force d'enthousiasme et de raison les deux autres états... sans compter les hommes ?

ODETTE BUSSARD.

Le Candidat Idéal des Féministes

Nous avons plaisir à publier cette réponse que M. le chanoine Griselle a bien voulu faire à notre question sur les vertus à exiger d'un candidat politique. Le candidat idéal des femmes sera aussi, nous n'en doutons point, celui des hommes de bien. Les lignes suivantes le confirment.

Notre Parlement d'aujourd'hui ne pourrait-il pas relire avec fruit cette adjuration par laquelle le conventionnel Lanthenas, un médecin, député du Rhône-et-Loire et de la Haute-Loire, le 16 janvier 1793, son vote sur la condamnation de Louis XVI sans sursis :

Maintenant, que ceux qui ont à se reprocher les prétextes pour calomnier la Convention, que ses ennemis trouvent dans la con-Haute-Loire, terminait le 16 janvier 1793, son vote sur la condamnation de Louis XVI sans sursis :

Qu'ils emploient, avec cette modestie qui sied à des républicains, leurs talents, toutes leurs veilles et leur zèle à presser la marche et l'achèvement de ses travaux, qu'ils veillent ses comités, qu'ils fassent régner dans ses séances l'ordre, la liberté dans les discussions et les égards que se doivent des collègues ; qu'ils s'occupent essentiellement de la guerre, des finances et de l'instruction publique, de l'instruction publique, cette partie fondamentale si négligée et qui, si on voulait enfin l'établir et la considérer sous des rapports plus étendus que ceux du simple enseignement et de l'éducation du premier âge, mettant en activité pour le soutien de la liberté et le service de la patrie une multitude d'excellents patriotes, de citoyens éclairés, dont le zèle, les talents, les lumières restent perdus, vaudrait mieux que deux armées pour la sûreté et la défense de la République.

Les mots soulignés dans ce texte l'ont été par les imprimeurs officiels, car c'est l'Imprimerie Nationale qui publia, par ordre de la Convention, des *ces Motifs des Opinions* de François Lauthenas, ainsi que taut d'autres documents analogues dont la collection est si instructive. On mettrait volontiers en *italiques* dans cet appel du conventionnel à ses collègues, les invitant à un travail intense et utile les mots : « Qu'ils s'occupent essentiellement de la guerre» ; mais c'est la suite aussi qui mérite d'être mise en relief. Le soin des « finances » n'a rien aujourd'hui de négligeable, non plus d'ailleurs que les préoccupations de l'Instruction publique. La loi projetée sur l'éducation des adolescents, si elle est sérieusement étudiée et promptement votée est une de ces mesures d'avenir qui nous vaudront la nécessaire « armée du travail » dont la France a besoin. Cette « conscience professionnelle » que nous aurons droit d'exiger de nos élus, et ce minimum indispensable « à l'exercice de toute responsabilité » ((jugement droit et conscience ferme) qu'il nous faudra reconnaître en eux avant de les envoyer défendre l'intérêt commun, c'est dans la gestion de leurs affaires personnelles que nous les regarderons en œuvre, de peur de nous tromper. Que nos futurs parlementaires aient fait « leurs preuves » et nous les tiendrons quitte de mirobolants programmes. A l'œuvre on connaît l'artisan.

EUGENE GRIZELLE,
Secrétaire du C. C. P.

Guerre à l'Alcool

DEUX RENCONTRES

Rue Thérèse, l'autre jour, je voyais s'avançant d'un pas mal assuré, un homme encore tout jeune, donnant la main à un petit bambin de trois ans. L'enfant dormait en marchant, traîné par son père, qui aurait été incapable de le tenir sur son bras tant sa démarche était incertaine. Il avançait ainsi, jusqu'à un nouveau débit de vins où il entra. Ce spectacle était navrant. L'homme et l'enfant étaient vêtus de telle sorte qu'on pouvait voir qu'ils n'étaient nullement dans la gêne. Le pauvre petit était joli, soigneusement paré, la maman avait dû l'habiller coquettement, et le confier au père, pendant qu'elle même livrerait quelque travail ou ferait quelque course.

Et je pensais avec anxiété à l'état où serait cet homme lorsqu'il aurait bu encore. N'y-a-t-il pas une loi interdisant d'entrer chez un marchand de vins avec un enfant ? Il est épouvantable, en tout cas, d'assister impuissant à de tels spectacles !

⁂

Un permissionnaire, accompagné de sa femme, marchait devant moi ; tous deux discutaient violemment. L'homme avait acheté une bouteille d'alcool, et s'apprêtait sans doute à la vider, une fois rentré chez lui. La pauvre femme essayait de prendre la bouteille. L'homme se refusait à la lui donner. En passant, j'entendis ces mots : « Laisse-moi donc tranquille! J'ai bien le droit de boire si ça me plaît ! » M'étant retournée, je vis que les yeux de la femme étaient remplis de larmes...

On parle de restrictions pour tout, sauf pour l'alcool ! Quand le gouvernement comprendra-t-il enfin son devoir ?

M. W.

⁂

Adhérez, faites adhérer à *L'Alarme*, Adhésion : à partir de 1 franc par an.

Membres ayant droit au vote : 10 francs (minimum). Membres donateurs : 500 fr. (minimum). Adresser les cotisations en timbres ou mandats au siège social, 45, rue Jacob, Paris. Président: M. JEAN FINOT.

La Situation Féministe à l'Etranger

Angleterre. — Nous avons résumé dans le numéro du 7 juillet, sous le titre *La Victoire des Anglaises*, la discussion qui avait abouti à l'adoption par la Chambre des Communes du projet de loi accordant aux femmes le droit de suffrage. Nous disions, et rappelons aujourd'hui, que cette victoire, pour être définitive, a encore plusieurs étapes à franchir. Comme ces dernières épreuves doivent avoir lieu très prochainement, nous croyons utile de remettre sous les yeux de nos lecteurs la teneur de ce projet de loi, qui, sauf accident, entrera en vigueur dès 1918.

Le droit de vote sera accordé : 1° aux femmes âgées de plus de 30 ans, habitant une maison, un local commercial ou un logement non meublé, *à leur nom;* 2° aux femmes qui ont des grades universitaires; 3° aux femmes mariées dont les maris sont propriétaires ou locataires d'appartements non meublés.

Cette loi, si elle est acceptée définitivement, ajoutera environ six millions de femmes au nombre des électeurs. Le recul de l'âge minimum a eu pour but d'éviter une majorité féminine, le nombre des femmes en Angleterre étant, même avant la guerre, très supérieur à celui des hommes. La clause relative aux logements non meublés est une autre restriction pour exclure du droit de suffrage les femmes qui n'ont pas de domicile à leur nom, c'est-à-dire, outre les personnes logées à l'hôtel, les célibataires qui restent chez leurs parents. Mais en ce qui concerne les femmes mariées, la nouvelle loi se trouve en contradiction avec celle, déjà existante, depuis longtemps qui règle les droits électoraux en matière municipale. Actuellement en effet, le droit d'élire le gouvernement commercial n'appartient pas aux femmes mariées, mais seulement à celles qui ont un domicile à leur nom. Cette anomalie est un danger, que les suffragistes veulent essayer de faire disparaître pendant qu'il est temps encore d'amender le projet, en demandant l'unification des droits de vote parlementaire et municipal, c'est-à-dire en réclamant le droit de vote municipal aussi pour les femmes mariées dans les mêmes conditions qu'on leur accorde le vote législatif. Un amendement a déjà été présenté en ce sens, et le Gouvernement, par l'entremise de Sir George Cave a promis de le prendre en considération, à la condition qu'il soit suffisamment appuyé par l'opinion publique ; aussitôt toutes les sociétés suffragistes, les syndicats féminins, une quantité de sociétés ouvrières et universitaires, de coopératives, etc., ont émis des vœux favorables à cet amendement. L'anomalie n'existe pas pour les Ecossaises qui ont des droits municipaux plus larges.

Pologne. — Le premier numéro du journal polonais *Prawda* (la Vérité) paru à Londres le premier octobre, annonce que le 8 et 9 août, a eu lieu à Varsovie (Pologne) un Congrès féminin dans le but de fixer l'action à entreprendre, afin que dans l'Etat polonais restauré dans cette période décisive les droits politiques et civils légitimement dûs aux femmes leur soient assurés.

Le Congrès des Femmes italiennes. — Le Congrès des associations féminines à Rome a jeté les bases de réformes importantes de la législation. Tous les membres et les principaux chefs de partis y avaient adhéré. M. Sacchi, garde des sceaux, ouvrit le Congrès par un discours où il exaltait l'œuvre bienfaisante de la femme et relevait les deux grands défauts de la législation italienne : l'obligation de l'autorisation maritale, et l'absence de toi sur la recherche de la paternité. La femme perd en se mariant une partie de ses droits civils. M. Sacchi a promis que le Gouvernement ferait tous ses efforts pour que la femme devint véritablement l'égale de l'homme devant la loi, et il fit cette remarque que la femme s'étant montré capable de remplir dignement les emplois publics, il n'y a aucune raison pour l'en exclure.

Mme la baronne Carla Savelli Celesia retraça ensuite l'histoire de l'âme féminine à travers les siècles. Puis, ce furent les travaux du Congrès proprement dit, qui durèrent trois jours et portèrent sur les sujets suivants :

Recherche de la paternité ;

Abolition de l'autorité maritale. Droit d'exercer toutes les professions libres et de concourir à tous les emplois publics ;

Participation aux œuvres de bienfaisance, législation qui reconnaisse le travail de la femme dans ses spécialisations au pair avec les spécialisations masculines ;

Suffrage féminin.

Les ordres du jour adoptés sont : 1° celui de Mme Lollini en faveur de l'égalité des salaires ; 2° celui de MM. Sandrini, député ; Tambaco, professeur ; Rava, commandeur ; concluant à l'abolition de la raison de sexe pour l'exclusion des conseils de direction d'association publique et de bienfaisance ; 3° celui du Docteur Margherita Ancona, ainsi conçu :

« La Commission, indépendamment de n'importe quelle modification du code, propose et discute la concession du vote administratif et politique aux mêmes conditions qu'il a été concédé aux hommes. »

M. Comandini, ministre de l'Instruction publique, a clôturé les séances en affirmant que la femme est mûre pour être électeur, et que la participation aux élections est pour elle non seulement un droit, mais un devoir.

Enfin, les Congressistes ont décidé, pour terminer leurs travaux, d'offrir aux cinq navires de guerre qui n'en sont pas encore pourvus, leurs drapeaux de batailles qui porteront aux valeureux combattants l'affection et l'amour patriotiques des femmes d'Italie.

Carrières Féminines

Nous publions sous cette rubrique tous les renseignements pratiques relatifs au travail professionnel des femmes.

ECOLES PROFESSIONNELLES

ECOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES

Cette école ouvrira le 20 mars 1918, on peut s'inscrire jusqu'au 1er mars à l'examen d'admission, dont les épreuves écrites ne seront pas éliminatoires.

Les demandes de bourses devront être faites avant le 20 mars.

ECOLES DE SAGES-FEMMES

Voici la liste des maternités autorisées à donner aux élèves sages-femmes l'enseignement des deux années d'études prescrites par le décret de janvier 1917 :

Ain, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Calvados, Côte-d'Or, Doubs, Gard Hérault, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Savoie, Seine-Inférieure, Vaucluse, Vienne, Haute-Vienne (maternité du chef-lieu).

Finistère maternité de Brest; Morbihan, maternité de Lorient, Saône-et-Loire, maternité de Mâcon, Var, Maternité de Toulon.

Eure-et-Loir, maternité de l'hôpital de Chartres ; Gironde, école départementale d'accouchements de la Gironde ; Ille-et-Vilaine, maternité de l'Hôtel-Dieu de Rennes ; Loiret, maternité des hospices d'Orléans ; Puy-de-Dôme, école départementale d'accouchements ; Rhône, école des sages-femmes internes dépendant des hospices de Lyon.

CONCOURS D'ADMISSION A L'INSTITUT AGRONOMIQUE

Les jeunes filles étant désormais autorisées à se présenter au concours d'admission à l'Institut agronomique, il est utile de faire savoir que ce concours aura lieu en 1918, deux mois avant l'époque habituelle pour permetre aux jeunes gens de la classe 19 de s'y présenter. Quelques modifications seront en conséquence apportées au programme du concours.

ECOLES DE LANGUE FRANÇAISE DANS L'ANDORRE

Le Gouvernement français autorise par un décret paru à l'*Officiel* le 6 octobre, la création d'écoles primaires publiques ayant pour objet spécial l'enseignement de la langue française sur le territoire de la république d'Andorre.

L'enseignement sera confié à des maîtres ou maîtresses de nationalité andorrane, soit à des institutrices ou instituteurs français. Chaque année deux bourses pourront être accordées à des élèves de nationalité andorrane de l'un ou de l'autre sexe, ayant fréquenté régulièrement, pendant trois ans au moins les écoles françaises.

Ces bourses sont d'une durée de quatre ans. A leur expiration, les élèves qui en ont joui peuvent, sur le vu de leurs notes scolaires et sur la proposition de l'inspection d'académie du département où ils ont été envoyés, être admis à poursuivre leurs études dans une école normale, afin de se consacrer à l'enseignement dans les écoles françaises de leur pays.

Il est à peine besoin d'insister sur l'intérêt que présente ce décret au point de vue de la diffusion de l'influence française.

ECHOS

La loi n'est pas dure.

Ajouter le numéro de l'arrondissement dans une adresse parisienne ne prend à chaque personne que deux secondes, ou au plus une minute dans le cas où, l'ignorant, elle doit le chercher dans la nomenclature en vente au prix de 15 centimes). Mais ne voit-on pas ce que l'oubli de cette mesure si simple, répété des milliers de fois, représente de temps perdu, et combien il serait facile, par un petit effort de docilité d'éviter au moins cette cause de retard dans la distribution ?

L'Amérique avant Christoph-Colomb.

La Bibliothèque Nationale décernera en 1918 le prix Angrand : ce prix de 5.000 fr. non partagé, sera attribué au meilleur ouvrage paru en France ou à l'étranger pendant les années 1913-1917 sur l'histoire, l'éthnogophie, l'aschologie, la linguistique des races indigènes de l'Amérique avant l'arrivée de Christophe Colomb. Les candidats devront déposer dix exemplaires de leurs ouvrages au Secrétariat de la Bibliothèque Nationale avant le 1er janvier 1918. Le jury, composé de dix-huit membres comprendra cinq étrangers choisis parmi les savants les plus illustres et les plus autorisés.

Questions de sexe.

Une jeune botaniste portugaise, Mlle Bensaude, a fait des études très curieuses sur la sexualité des champignons. Les « thalles », ou produits de la germination des spores, sont de deux sortes, ce qu'on ignorait, et c'est de leur mariage que résulte la formation des « chapeaux en parasol » qui constitue la fructification de ces champignons. La savante étude de Mlle Bensaude a été présentée par M. Costantin à l'Académie des Sciences, le 13 août.

L'EDUCATION DE L'ADOLESCENCE

Voici le plan de l'étude que nous nous proposons de publier à ce sujet. Ce plan a été dressé par Mlle Hélène Bureau qui veut bien assumer la direction de cette série d'articles et en écrire plusieurs. D'autres écrivains y collaboreront.

But des articles.

1° Rechercher les besoins de l'adolescence ;

2° Mettre les familles au courant des moyens mis à leur disposition par notre organisme social actuel, pour satisfaire ces besoins ;

3° Rechercher s'il y a des améliorations à tenter ; émettre des vœux ; faire des plans pratiques.

Différents points à élucider.

I. — La caractéristique de l'adolescence. La puberté ; une éducation sexuelle est-elle nécessaire ?

II. — Le problème de la coéducation dans l'adolescence.

Exposé de la question telle qu'elle se pose actuellement en Amérique, en Finlande, en France, suivi d'une consultation des lectrices du journal pour établir l'état de l'opinion publique.

III. — L'éducation physique de l'adolescent.

IV. — Caractéristique de la vie mentale de l'adolescent. L'imagination ; un des moyens de l'alimenter. Les bibliothèques pour adolescents. Réformes à tenter.

V. — Le goût du Beau chez l'adolescent.

a Le sens de la Nature. Essais tentés par la Nature pour tous et d'autres Sociétés. Que pourrait-on faire ?

b L'art et l'adolescent. Efforts tentés par Art et Science, l'Art à l'Ecole etc. Que pourrait-on faire ?

c Les représentations dramatiques pour les adolescents. Enquête à entreprendre dans les ateliers. Le goût des ouvriers et des ouvrières. Théâtre ou cinéma. Le devoir des théâtres nationaux.

VI. — La vie affective de l'adolescent. L'amitié. Ses effets. Son code d'Honneur.

VII. — Le goût de la liberté chez l'adolescent L'attitude de la famille; l'attitude de l'école Le Self Government.

VIII. — L'initiation à la vie Sociale. L'entrée de l'adolescent dans la vie sociale. Les Rites antiques (éphèbies) leur signification. Les fêtes d'adolescents. Le Serment Civique à la Sorbonne.

IX. — Entrée de l'adolescent dans les groupements faits pour lui (suite à l'initiation sociale).

Les Clubs; l'Association des Boys Scouts ; les Sociétés Sportives.

Formation du Sens de l'Honneur; éducation du courage, de la Solidarité.

X. Le choix de la carrière. Sa préparation. Son choix.

Se reporter aux articles parus l'année précédente.

XI. — L'initiation politique de l'adolescent. Chez les filles et chez les garçons

XII. — Initiation de l'adolescent aux devoirs paternel et maternel. Education ménagère ; la puériculture ; psychologie de l'enfant.

XIII. — Le devoir de l'Etat en matiere d'éducation des adolescents. Examen et critique du projet Viviani.

Héroïnes du Jour

ORDRE DE L'ARMÉE :

Valette (Cécile), infirmière, hôpital temporaire n° 1. Très bonne infirmière, zèle et dévouement parfaits. A contracté dans son service d'hôpital à la suite d'une piqûre, un phlegmon grave sous pectoral gauche, qui met ses jours en danger.

Miss Miles (Olive-Irène), infirmière bénévole anglaise : s'est fait remarquer par sa grande énergie, son courage et son dévouement aux malades, tant en Serbie qu'en Macédoine. A fait partie de la mission envoyée en Serbie pendant l'hiver 1914-1915 pour le traitement des typhiques, est venue en novembre 1915 offrir ses services à l'armée d'Orient, est restée à Guevgueli pendant l'occupation et se dépense avec la même activité dans une ambulance sur le front de la division crétoise.

ORDRE CIVIL :

Mlles **Marie** et **Justine Gobinot**, anciennes institutrices à Montmirail (Marne) ; ont refusé de quitter la ville au moment de l'invasion. Ont déclaré à ceux qui les engageaient à partir, qu'habitant auprès de l'hospice, elles se considéraient comme toutes désignées pour y soigner les blessés. N'ont jamais cessé pendant le bombardement de la ville d'assurer, avec les sœurs de l'hôpital, le service médical des blessés qui y étaient amenés en grand nombre. Depuis septembre 1914, elles continuent, avec autant de dévouement que de générosité, la mission qu'elles ont volontairement assumée.

Mme **Chaplain**, sœur supérieure de l'hospice de Montmirail (Marne) : dévouement sans trêve, avec le concours de ses religieuses, pendant l'invasion et le bombardement, aux malades et aux blessés militaires. Depuis le mois de septembre 1914, elle continue avec autant de dévouement que de générosité la mission qu'elle a assumée.

Mlle **Gallois**, directrice du poste de secours de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle) : avec la courageuse collaboration de sœur Mercédès et Mmes Drapier, Gauer, Saint-Rémy et Millat entretient à Pont-à-Mousson, avec un remarquable dévouement un poste de secours appelé à donner les premiers soins aux victimes des bombardements.

Mme **Armand**, institutrice à Jubécourt (Meuse) : a assuré sous des bombardements, le service scolaire dans la commune. Aux heures les plus graves, a fait preuve de dévouement et d'énergie, réconfortant la population et donnant l'exemple du calme. A, à deux reprises, couru un réel danger par suite de l'explosion d'obus dans la maison d'école. Son abnégation, son tranquille courage et son sentiment du devoir méritent une mention spéciale.

Mme **Pouvoir** (Marthe), fermière M. **Bore** (Joseph) et Mme **Bore** (Marie), à Vaucheliles (Oise) : ont caché, chez eux, des soldats français pendant l'occupation allemande, au risque des plus graves sanctions. Poursuivis officiellement devant un conseil de guerre comme, ont été libérés par le payement d'une amende par la commune.

Mlle Dumoige, de Rosières (Somme) : a organisé à Rosières, dans les derniers jours d'août 1914, une ambulance à proximité du combat. A continué ses soins aux blessés lors de l'entrée des Allemands et a montré, dans les moments les plus pénibles, beaucoup de dévouement et de sang-froid.

QUESTIONS DU JOUR

PUBLICATIONS A CONSULTER

Les Arts français (Larousse) publient un numéro exceptionnel, le compte-rendu critique et magnifiquement illustré de planches en couleurs de l'exposition de dessin dans les écoles de la Ville, qui a eu lieu au Musée Galliéra. Cette exposition a montré les résultats obtenus à l'aide des méthodes par lesquelles on est en train de renouveler l'enseignement du dessin dans les écoles primaires, en le dirigeant vers des buts plus pratiques qu'autrefois, en le mettant davantage en rapport avec la vie industrielle moderne. « Presque tous ces dessins, écrit M. Lumet, inspecteur des Beaux-Arts, pourraient servir, dans l'acception la plus exacte du mot, et les industriels avisés y trouveraient une source de modèles pour le papier peint, les tissus, les céramiques. » Cependant, comme M. Simon, inspecteur primaire de l'enseignement du dessin dans la Ville de Paris, le fait remarquer expressément « l'école primaire n'est pas une école professionnelle ; c'est une ruche dans laquelle, après le travail collectif, se sérient les vocations, et c'est grâce à la variété des enseignements, exercés dans les cours complémentaires que les élèves, dont les dispositions se sont manifestées dans l'une ou l'autre sphère, peuvent s'orienter utilement vers le commerce, l'industrie, les carrières universitaires, les métiers manuels ou les écoles d'art décoratif. »

M. Louis Lumet voit encore un intérêt plus haut à cette exposition, qui a révélé chez nos enfants les qualités de notre race, tact, sincérité, goût inné, sensibilité fine. « On aurait pu craindre que leurs compositions ne fussent affectées par le poids terrible de la guerre et qu'ils n'y montrassent de la faiblesse, mais non, ils en traduisent les impressions en force, avec du stoïcisme, et parfois de la bonne humeur où vibre la fine ironie de Paris.

Le Journal des Instituteurs a changé de direction et élargi son programme. D'abord, fait assez significatif, il s'appelle désormais « Journal des Instituteurs et des Institutrices ». Puis il donne une plus grande place aux questions sociales. Nous voyons là une tentative très noble pour sortir l'Ecole d'un cercle trop restreint, trop spécialement pédagogique. Il importe que l'enseignement, même primaire ne demeure pas trop en dehors de la vie, puisqu'il a pour but de préparer les hommes et les femmes, les citoyens et les citoyennes, et que ceux-ci, d'après la loi du progrès, doivent être meilleurs que leurs aînés. C'est ainsi que M. Henri Hauser, correspondant de l'Institut, professeur à l'Université de Dijon, se propose d'étudier dans une série d'articles, les problèmes nouveaux créés par la guerre, et leur répercussion en pédagogie. Il s'agit de savoir dans quelle mesure et dans quel sens on devra modifier l'éducation nationale « pour donner, dit M. Hauser » à la France de demain les citoyens les plus utiles. » Nous suivrons avec intérêt ces articles et souhaitons au « Journal des Instituteurs et Institutrices », la prospérité que méritent ses consciencieux efforts vers le mieux.

Carnet Domestique

UN ENSEMBLE DE RENSEIGNEMENTS

Le numéro du 15 octobre des *Lecture pour Tous* (Hachette) contient plusieurs articles sur le Ravitaillement précédés d'un beau portrait de M. Maurice Long. M. Georges Drouilly assure, et démontre chiffres et graphiques à l'appui, que les mesures sont prises pour que nous ne manquions de rien ; mais même si quelques aliments venaient à manquer cet hiver, nous pourrions nous inspirer de l'article suivant. (Faute de grives...) qui nous propose un certain nombre de menus et de succédanés. Enfin le même numéro signale des procédés simples de chauffage sans feu, autres que la marmite norvégienne, ainsi que de nouveaux menus de plats préparés sans feu, tels que la Mousse Restriction et l'entremets Verdun. A lire encore *les souvenirs d'un As* par Chaput et l'amusant texte illustré de B. Rabier.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS FÉMINISTES

Union Française pour le Suffrage des Femmes

Mme Brunschwicg, secrétaire générale de l'U. F. S. F., a proposé et fait adopter le vœu suivant au récent Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme, parmi les conclusions de l'étude sur la Société des Nations :

VŒU

Considérant que de cette guerre sortira un nouveau droit international fondé sur le droit des peuples à disposer librement d'eux-mêmes.

Que nul ne peut se croire autorisé à parler au nom d'un peuple tant que les femmes seront exclues de la vie politique des nations ;

Considérant, d'autre part, que les femmes ont, durant le conflit actuel, montré quelle pouvait être la valeur de leur action sociale ;

Que leur participation au suffrage serait une des meilleures garanties de la paix à venir ;

Emet le vœu :

Que le principe du suffrage féminin soit proclamé par toutes les nations comme une des bases du droit futur.

Groupes d'Études et de Propagande Féministes

Les membres du « Groupe d'Etudes et de Propagande féministes » Présidente : Mme J.-J.-H. Moreau) réunis en Assemblée générale le 14 octobre 1917, dans une salle des Sociétés Savantes, et les auditrices de la Conférence sur « l'Education physique » ont adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« L'Education physique devra être obligatoire jusqu'à 20 ans et facultative après;

« Un minimum d'instruction physique sera exigé dans tous les examens universitaires ou administratifs ;

« Hors des Ecoles, l'Enseignement physique sera donné aux jeunes gens des deux sexes dans les sociétés de sport, de gymnastique, etc... ou à défaut dans des centres d'instruction physique.

« L'Etat, les départements et les communes supporteront les charges de cet enseignement et encourageront, comme auparavant les S. A. G. et les sports féminins ».

Ils ont décidé, en outre, de communiquer le présent ordre du jour aux Commissions de l'Enseignement du Sénat et de la Chambre des Députés, à celles de l'armée et de l'hygiène sociale ainsi qu'aux ministres de la Guerre et de l'Instruction publique.

Enfin ils prient le Gouvernement d'instituer une direction autonome d'Education physique rattachée au Ministère de l'Instruction publique et à celui de la Guerre (pour la partie prémilitaire et militaire) en attendant la création d'un sous-secrétariat de l'Education physique se rattachant au service de la santé publique.

Le même auditoire, après avoir entendu parler de l'Education Nationale demande à M. le ministre de l'Instruction publique d'adapter l'enseignement à tous ses degrés aux nécessités économiques et sociales en allégeant les programmes de tout ce qu'ils contiennent d'inutile, pour y faire une plus large part à l'Education physique.

Il réclame, en outre, l'obligation de tenir compte dans l'enseignement primaire, primaire supérieur et professionnel des besoins régionaux et locaux ainsi que l'obligation de l'enseignement post-scolaire de 13 à 20 ans qui comprendrait pour les jeunes gens des deux sexes :

1° Des exercices de langue française, des conférences d'histoire et de géographie, de littérature générale, de droit civil, de sciences politiques et économiques.

2° Des exercices physiques (exercices respiratoires, gymnastique rythmique et autre, sports et jeux sportifs, etc...), des leçons pratiques d'hygiène, de morale sexuelle et familiale, des exercices de médecine usuelle et des travaux ménagers qui préparent les deux sexes à leur rôle respectif dans la vie.

Œuvres et Institutions

LA CROISADE DES FEMMES FRANÇAISES SA DISSOLUTION

La Croisade des femmes françaises, qui s'était fondée il y a plus de deux ans, dans le but d'unir le plus grand nombre possible de femmes françaises dans une action de propagande pour notre bon droit, annonce sa dissolution. Les interventions successives de presque tous ceux que nous appelions les neutres montrent que désormais « la lumière resplendit de toutes parts : ceux qui ne la voient pas sont des aveugles volontaires. La Croisade a donc terminé sa tâche... Il serait présomptueux de croire que nous avons encore quelque chose à prouver. »

Seulement, comme la Croisade aura dans sa caisse, après liquidation, un reliquat de 3,000 fr., elle l'enverra au Conseil national des Femmes françaises pour aider à la lutte antialcoolique et à tout ce qui touche les questions d'hygiène et de morale.

ENSEIGNEMENT D'HYGIENE SOCIALE

L'Ecole pratique de service social, dirigée par M. Paul Doumergue, et dont nous avons déjà signalé les bienfaisants efforts, s'est transformée et agit désormais, dans une parfaite union qui est elle-même d'un bon exemple, sous le patronage de grandes Associations : l'Alliance d'hygiène sociale, le Conseil national des femmes, l'Institut Lannelongue, la Ligue française de l'Enseignement, la Revue Foi et Vie.

La séance d'ouverture aura lieu le 15 novembre, au Musée social, 7, rue Las-Cases.

L'enseignement d'hygiène sociale comprend deux années de cours. Les leçons ont lieu le jeudi à 16 h. 30. Des visites, constituant des leçons de choses, complètent l'enseignement des cours. La carte d'étudiant donnant droit aux leçons et visites est délivrée au prix de 20 francs par an. Droit d'entrée pour une leçon : 1 fr. Le Secrétariat du Musée Social est ouvert le jeudi de 14 à 16 heures.

Sujets des leçons de novembre : 15 novembre : Principes de l'hygiène sociale, par M. Ed. Fuster, professeur au Collège de France ; 22 novembre : Histoire de l'Hygiène sociale par M. Ch. Gide, professeur à la Faculté de Droit ; 25 novembre : La Maternité avant la naissance, par le Dr. Pinard, professeur à la Faculté de Médecine (visites).

EXPOSITION DE LINGERIE

Une exposition gratuite des objets de lingerie confectionnés dans les écoles publiques de France et des Colonies, pour les enfants des pays dévastés par la guerre, est ouverte jusqu'au 15 novembre à la Bibliothèque de la Ligue de l'Enseignement, rue Récamier.

LA PROPAGANDE ET L'ENSEIGNEMENT PAR LA PAROLE ET LE THEATRE
64, rue du Rocher.

Un certain nombre de littérateurs et de personnalités appartenant au monde de la politique, du barreau et des arts, ont décidé leurs efforts pour créer, en France et à l'étranger, cette œuvre de propagande et d'éducation. Certains problèmes ont pour le pays une importance capitale, mais ils sont présentés parfois d'une façon trop déclamatoire et trop aride. Il s'agit de faire des adeptes et non de développer une longue argumentation devant des gens qui sont du même avis que l'orateur. C'est pourquoi il sera institué dans les mairies, par exemple, des représentations spéciales où la gravité du sujet traité s'unira agréablement à un spectacle divertissant, de façon à ne pas décourager la bonne volonté des auditeurs. Ce sera la section populaire, où l'on s'efforcera de faire connaître à tous nos auteurs classiques et d'exercer une réaction contre la gaudriole et les excès du concert.

Une section scolaire donnera des matinées théâtrales et des conférences pour les élèves des lycées et collèges.

Le comité d'honneur, qui comprend les noms de hautes personnalités connues et estimées de tous, est présidé par M. Paul Deschanel.

Cette Société publie un bulletin mensuel portant le même titre : Propagande et Enseignement, et inspiré du même esprit qu'elle-même ; on y peut lire d'intéressants articles sur l'éducation artistique populaire, l'expansion de notre civilisation française à l'étranger.

ECOLE SUPERIEURE D'ART PUBLIC

L'Ecole supérieure d'Art public, qui forme des techniciens pour l'organisation des villes et villages et la reconstitution des régions ravagées par la guerre, a rouvert son enseignement, le 7 novembre à l'Institut de la Ville de Paris, 29, rue de Sévigné.

M. Helleputte, ministre de l'Agriculture et des Travaux publics de Belgique, a fait, à 17 heures, la conférence inaugurale sur la Reconstitution de la Belgique.

CROIX-ROUGE ROUMANIE

Dimanche, a eu lieu à la Salle des Fêtes de la Mairie du XVIe arrondissement, sous la présidence de M. le Ministre de Roumanie, et de M. le Dr Bouillet, maire du XVIe arrondissement, une Conférence par le général Pélissier et M. le général Rudeano, suivie d'une Matinée roumaine avec le Concours de Mmes Hatto, Chasles, Bos, M. G. Aveline, M. Nivette, de l'Opéra, Mmes Madeleine Roch, Colona Romano, M. de Max, de la Comédie-Française, Mmes Maeri, Romanitza, Zaganesco, MM. Boscoff, Gaston Poulet et Vulpesco, danses, poésies et chansons roumaines, danses et chansons d'Alsace, divertissements réglés par Mlle Chasles, de l'Opéra.

DOTS MODE PRATIQUE

Chaque année, depuis plus d'un lustre, le journal « La Mode Pratique » dote deux jeunes filles et remet à chacune d'elles la somme de cinq mille francs. Institution charmante et qui donne lieu à une cérémonie à laquelle la présence d'un élégant public et parfois de quelques académiciens n'enlève rien de son caractère intime. Cette petite fête a été présidée cette année par M. Maurice Donnay, qui excelle dans les allocutions familières. Celle qu'il a prononcée, en remettant à Mlles Louise Couy et Brigitte d'Anzac les dots dont le comité de « La Mode Pratique » les avait jugées dignes, a été particulièrement goûtée de l'assistance, et le beau concert qui a suivi a bien clôturé cette réunion où l'art et la bienfaisance ont été intimement mêlés.

L'EVOLUTION DE L'ENROLEMENT FEMININ

Au moment où un groupe de femmes dévouées organisaient l'enrôlement féminin, il était naturel de commencer par un recensement général des bonnes volontés bénévoles ou salariées. Ce fut le point de départ de l'Association pour l'Enrôlement volontaire des Françaises au Service de la Patrie. L'Association ayant recueilli les inscriptions de milliers de femmes, les a triées, classées et en a placé un grand nombre au fur et à mesure des besoins de la Défense nationale.

L'Association continue à recueillir des enrôlements pour tous les genres d'emploi. Mais, de plus en plus, la nécessité de préparations spéciales s'impose et l'Association, qui a déjà organisé des cours de puériculture, va créer une série nouvelle d'enseignements gratuits. Un enseignement gratuit de sténo-dactylographie, préparera aux emplois rétribués de l'Administration militaire. Un sérieux examen préalable permettra de trier parmi les candidates inscrites les premières bénéficiaires de cet enseignement. Une ortographe excellente est nécessaire.

L'engagement formel de travailler pour les Administrations de l'Etat sera demandé. Pour tous renseignements sur les conditions d'inscription, s'adresser au bureau des enrôlements, 45, rue d'Ulm, de 10 heures à midi et de 2 heures à 4 heures (sauf les dimanches après-midi) ou dans les permanences de l'Association. Le nombre d'inscriptions est limité pour la première série.

L'Association serait heureuse que l'on pût lui prêter des machines à écrire.

LIVRES NOUVEAUX

La Femme, la Mère, l'Enfant, guide pratique à l'usage des jeunes mères par Mme A. Moll-Weiss (Maloine et fils) prix 3 fr. 30.

Petit traité de Manucure idéale, par A. Gicardot (Maloine et fils), prix 3 fr. 30.

Deux ans de guerre à Constantinople, par le Dr Harry Stuermer, ancien correspondant de la « Gazette de Cologne » à Constantinople (Payot), prix 3 fr. 50.

Lueurs et reflets, par Gaston Sorbets, Edit. française illustrée, prix 3 fr. 50.

L'annexion de l'Alsace-Lorraine et la désannexion, avec une allocution du maréchal Joffre (Jean Cussac, Paris),

L'âme de la patrie, par Alexis Rey (Perrin), prix 3 fr. 50.

L'assaut, par le sous-lieutenant Georges Boucheron, préface de Henri Robert (Perrin), prix 3 fr. 50.

La guerre injuste, lettres d'un Espagnol, par A. Palacio Valdès, de l'Académie espagnole, traduit par A. Glorget (Bloud et Gay, Paris, Barcelone).

LES LIVRES

Amour... amour... amour..., par Liton Chevalett

Vers légers, parfois assez bien tournés, mais le titre contient une erreur qui, comme toutes les erreurs en ce moment, pourrait devenir grave. Ne laissons pas déformer les gentils noms de marraine et de filleul, comme le sont déjà trop souvent, malgré la résistance des honnêtes gens, ceux si beaux d'ami et amie. Les vrais « filleuls » ne sont ni lieutenants, ni comtes ou marquis ; ils sont de braves mineurs, ouvriers ou paysans de nos provinces envahies, et les marraines, dont quelques-unes ont quarante filleuls, au moins autant d'années, sans parler d'un mari et de plusieurs enfants, s'efforcent de diminuer leurs souffrances morales et matérielles sans aucune arrière-pensée. Le sentiment qu'éprouve aujourd'hui la femme pour de soldat (en dehors de cas particuliers), est une forme du patriotisme. Il est indépendant des individualités, et, comme on a dit de l'amour maternel :

Chacun en a sa part et tous l'ont tout entier.

La deuxième guerre punique, par Paul Huvelin.

Le préambule annonce que ce petit ouvrage historique a été écrit uniquement comme divertissement de l'esprit « pour éluder l'obsession de l'actualité » enfin « oublier un instant les affaires présentes. »

Ceci bien posé, l'auteur a les coudées franches pour nous conter comment Hannibal, sans tenir compte d'un certain chiffon de papier qui garantissait la paix avec Rome, et après une préparation secrète et minutieuse pendant de longues années, envahit tout à coup l'Italie par une attaque brusquée en faisant passer ses lourdes armées sur un petit pays neutre ; comment à Rome l'annonce de l'approche de l'ennemi fut reçue avec constance malgré les dires décourageants de quelques pessimistes ; comment un général sage et prudent, préférant la guerre d'usure aux coûteuses offensives, se mit à grignoter l'ennemi victorieux. Il nous dit sur la foi des auteurs latins que des stratèges en chambre faisaient alors la loi aux généraux ; Paul Emile se plaignait qu'on « fit état de gens susceptible d'affaiblir le moral » et cela malgré l'avis sagace du consul : « Taisez-vous! » (silentium par urbem faciant). Rome était en ce temps le siège d'intrigues électorales ; on s'y souciait assez médiocrement des compétences et on accordait un peu trop de confiance aux financiers et aux orateurs. Une sourde hostilité animait les classes pauvres contre les nobles et les riches, qu'on accusait de vouloir la prolongation de la guerre. Malgré ces dissensions, Rome devait vaincre « parce qu'elle portait en elle un principe de force qui prime tout ». Non seulement elle avait la maîtrise des mers et des ressources matérielles, mais surtout sa valeur morale était bien supérieure à celle de l'ennemi. Rome dut la victoire finale à l'héroïsme de ses soldats et à la ténacité des civils, qui firent l'union sacée autour du drapeau. Les femmes, les enfants et les vieillards prirent en main la culture des champs, abandonnée par tous les hommes valides partis au secours de la patrie. Pour remédier à la pénurie du trésor, on vit des officiers refuser leur solde, des capitalistes verser leurs richesses à l'Etat sans exiger d'intérêt ; puis, le consul Valérius Laevinus ayant demandé aux sénateurs de déposer leur or à la Banque (mensa publica), les pauvres gens suivirent cet exemple, et l'affluence fut telle que les comptables n'arrivaient pas à enregistrer les offrandes (nec scribae refendo sufficerent).

Tout cela, M. Huvelin le raconte avec infiniment d'esprit et de malice souriante, et il mérite de passer à la postérité pour avoir découvert l'histoire romaine.

ALICE BERTHET.

COURRIER DES LECTEURS

Mlle Carr. — Nous vous adressons nos vifs remerciements pour les résultats de votre bon ne propagande.

La situation, Clermont-Ferrand. — Le nom de la jeune fille « commise de perception », dont nous avons parlé dans le numéro du 13 octobre est Mlle Lafon, de Fongaufier. Ce dernier nom n'est point celui d'une localité, mais de véritable nom. M. Eugène Lafon de Fongaufier, est percepteur à Villamblard (Dordogne). Lors du dernier emprunt, c'est Mlle Lafon qui s'était chargée spécialement de ce travail ; pour le prochain. Son père le lui confiera encore.

Mme C. (Le Crotoy). — Excusez le retard de l'article, causé par un mauvais état de santé.

PETITES ANNONCES

Défauts de prononciation (bégaiement etc.), rapidement corrigées par Mme Genlis, professeur spécialiste, officier d'Académie, auteur d'ouvrages adoptés par la Ville de Paris. 28, rue Vaneau, Paris-V.

Le « Tord-Boyau », journal du front (S. P. 140, 6 fr. par an) publie d'amusants numéros qu'il faut voir et lire pour passer un agréable moment et chasser le cafard.

MAISONS RECOMMANDÉES

HORS-D'ŒUVRE

Maison **J. PATIN** (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47.58.

Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thé — Maté
Varié de Hors-d'Œuvres

Livraisons Paris. — Expéditions en Province

ALIMENTATION
pour Régime Diététique

FARINEUX MALTES et DIASTASES pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards

PATES ALIMENTAIRES

Maison Bignon-Pariani. — Fondée en 1887
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04

Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Conserves militaires
Colis militaires franco pour le front

Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catogue sur demande.

BIÈRES

BIERE FANTA non alcoolisée
BIERE spéciale pour nourrices
BIERE de TABLE
6, rue Guyot (Paris) — Télép. Wag. 13-92

LE BOVRIL

Est indispensable dans la Cuisine. Il économise temps, peine et argent. Le seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux **Potage-Consommé Riche.** Sauce excellente. Donne aux plats un goût exquis.

Il ajoute à n'importe quel légume la valeur nutritive d'un morceau de viande du premier choix. Reconstituant très énergique.

Le **BOVRIL** est de la viande et rien que de la viande.

Se renseigner aux Maisons d'Alimentation, ou aux magasins de gros, 102, rue Réaumur, Paris (2e).

La gérante : **Jane MISME.**

Imprimerie des Arts, 11, rue Molière

ECOLE ROY

Rue Lagrange
PARIS (Ve)

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme **FRANCO**
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE COMPTABILITÉ. COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Commerce, aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie.
Cours GRATUITS et cours rétribués. — Cours par Correspondance
PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES

Où nous mène le Féminisme ?

par Jean PAIN.

(Suite) (1)

CHAPITRE PREMIER

§ 1er La vie politique comme instrument d'unification

Le droit de vote sera-t-il suffisant pour donner à la femme la conscience d'appartenir au grand corps de la nation et de contribuer à son développement. Il semble bien en effet, que cette revendication constitue le fond du féminisme par l'ampleur qu'elle a prise en comparaison des autres ; le nom seul de la doctrine n'éveille-t-il pas du prime abord dans l'esprit de tous l'idée du suffrage féminin ? C'est l'étendard qui symbolise l'ensemble de ses revendications.

Pourtant le considérer comme le fond du féminisme serait une erreur au point de vue historique comme au point de vue spéculatif. En effet, si à aucune époque les propagandistes ne se sont désintéressés de la question du suffrage, du moins au commencement du siècle dernier elle n'a pas toujours figuré sur tous leurs programmes. (Voir le compte-rendu du Congrès de 1913, p. 339), soit parce qu'ils la considéraient comme n'ayant qu'une importance secondaire, soit parce qu'ils craignaient d'effaroucher les timides. Ce n'est que peu à peu qu'ils s'y attachèrent, lorsqu'ils se furent aperçus que les femmes privées de tout droit politique n'obtenaient que très difficilement les réformes qu'elles sollicitaient.

Si le droit de suffrage est un instrument d'intégration, à lui seul il ne peut suffire à donner à la femme le sentiment complet de son rôle social, car il n'intéresse qu'une petite portion de la vie nationale, celle qui se rapporte au Gouvernement de l'Etat ; mais le Gouvernement ne joue qu'un rôle tout à fait général : il n'intervient que pour conformer l'activité des citoyens aux principes constitutifs de la nation et toujours d'une façon formelle qui empêche de considérer la genèse et le processus de ces déterminations. L'Etat ne constitue donc qu'un élément de l'unité d'un peuple. Il n'y a que dans les organisations primitives ou

(1) Voir *La Française* du 3 novembre.

en voie de formation que le lien le plus apparent par lequel les individus se sentent attachés les uns aux autres est la volonté des chefs qui les dirigent : dans notre civilisation l'esprit de solidarité sociale se forme par toute une trame d'idées, d'opinions, de sentiments, d'aspirations morales, religieuses, scientifiques, esthétiques, et aussi par la communauté de vie sur un même territoire en présence des mêmes difficultés et des mêmes intérêts ; toutes choses dans lesquelles le Gouvernement ne peut jouer qu'un rôle régulateur. Le suffrage n'est donc pas un instrument complet d'intégration sociale, il n'intéresse la femme qu'à la vie politique : tout ce qui se passe en dehors de cette sphère n'aurait aucune influence sur elle : pourvue de ce droit, celle-ci n'aurait conscience d'appartenir à une portion de la Société que quelquefois, en passant, et elle pourrait rester aussi étrangère dans son propre pays aux tendances du développement national que ces rois des états primitifs détachés de tout lien avec leurs peuples, tout en étant intimement mêlés à leur vie politique.

Mais si nous nous élevons plus haut que ce point de vue, ne pouvons-nous pas soutenir qu'exalter chez la femme l'amour de la patrie suffira à lui donner l'esprit de solidarité sociale ? Nous croyons que ce sentiment, malgré la force qu'il prend en de certaines heures est beaucoup trop général et trop intermittent pour dominer la conduite de l'individu d'une façon précise et constante. Au cours ordinaire de la vie il ne se manifeste à la conscience que d'une façon vague qui le rend incapable de stimuler par une impulsion déterminée l'effort quotidien, non pas qu'il soit en lui-même comme une sorte d'atmosphère nébuleuse aux contours indéfinis, mais l'univers qu'il embrasse est si vaste, puisqu'il synthétise toute l'activité d'un peuple dans son passé, son présent et son avenir qu'il ne saurait pénétrer assez dans la conscience de l'individu pour se montrer à lui dans toute sa netteté. Celui-ci ne peut en avoir une idée qu'au moyen de symboles représentés par de petits objets, tels que le clocher, la maison, le foyer, le drapeau, de même que nous embrassons un peu du vaste monde au moyen de concepts généraux, qui ont perdu la presque totalité de leur contenu, au moment où ils apparaissent à la conscience.

Il n'est même pas sûr que dans les grandes occasions le sentiment de la patrie se manifeste clairement à l'esprit ; sa représentation devient sans doute d'autant plus confuse qu'elle se transforme en énergie : la caserne est le dernier lieu où l'on songe à la guerre, il arrive que le soldat ne perde pas sa jovialité pendant la retraite et se livre à ses ébats traditionnels sur des ruines fumantes, parce que c'est un phénomène psychologique que l'activité intense empêche de penser. Ainsi un sentiment qui malgré sa puissance n'exerce guère son action, même dans les graves événements de l'histoire, que d'une façon fuyante et impossible à déterminer, doit être considéré comme une force pour ainsi dire subconsciente, capable sans doute de faire faire de très grandes choses, mais qui, aussi capricieuse que l'inspiration du poète, se manifeste surtout par à-coups et sans régularité, de sorte qu'on ne peut guère compter sur elle, comme sur une organisation tangible, pour faire participer la femme d'une façon constante à la vie normale de la nation.

Le sentiment de Patrie a d'ailleurs l'inconvénient, pour la réformé qui nous occupe, de procéder d'une idée on ne peut plus abstraite ; or ce serait une déplorable méthode d'éducation que de s'efforcer d'amener une transformation quelconque dans les mœurs en se bornant à exalter une idée générale. Pourquoi les sermons sur le Devoir, le Droit, l'Honneur n'ont-ils la plupart du temps aucune efficacité sur la conduite des auditeurs ? C'est que, quelque impression qu'ils aient pu laisser sur le moment dans l'âme, à la sortie de néophyte passe brusquement de la contemplation à l'exercice pratique, et comme ces deux genres de vie n'ont que des rapports très indéterminés, parce que l'un est tout intellectuel et l'autre toute action les salutaires principes font l'effet d'un monarque rempli de bonnes intentions, mais qui, tout entier à la vie de cour, ne peut plus trouver de contact avec ses sujets dans les détails de leurs occupations journalières. Voilà pourquoi les graves résolutions que prennent si souvent les écoliers sont rarement suivies d'effets. Ce qui manque aux grandes idées et aux grands sentiments pour agir sur la conduite, c'est de descendre de l'Empyrée et d'accompagner l'individu par la main, comme un enfant, dans les plus petits événements de sa vie. Le sentiment de la Patrie ne sera véritablement efficace que s'il prend corps, pour ainsi dire, dans une organisation bien définie, et telle que par sa réglementation, son contrôle et ses sanctions, elle donne à la femme l'obligation de charges particulières qui la mettent en contact continuel avec la vie nationale.

§ 2. — La vie familiale comme instrument d'unification

Or il n'y a que les institutions fortement intégrées qui, en imposant ces obligations aux individus les préservent du particularisme de classe et en font des êtres solidaires. Quelle sera donc la société la plus capable de tirer la femme de son isolement pour qu'elle prenne conscience de son rôle social ?

Les fonctions domestiques suffiront-elles à remplir cette fin ? L'affection de la femme pour ses enfants et son époux réfrèneront-ils assez ses penchants égoïstes ? Cette vie ne consiste-t-elle pas en un corps de devoirs déterminés, capables par conséquent de donner à l'individu le sentiment de sa dépendance à une vie supérieure ?

Mais l'action de la société sur la famille est intermittente et rare ; elle se manifeste seulement à certaines périodes de l'existence et dans les grandes occasions, soit en consacrant par un acte légal la volonté d'union des époux ou la reconnaissance de leurs rejetons, soit en réglant leurs différends ou en intervenant dans la délimitation de leur propriété respective. Comment par ces actes purement administratifs la femme pourrait-elle prendre contact d'une manière concrète avec la vie de sa patrie ? L'éducation des enfants même, qui pourtant lui donne une certaine conscience de son devoir social, ne suffit pas à la tirer de son isolement, car dans ce rôle la société l'abandonne toute entière à sa libre fantaisie, sans lui donner aucune espèce de sanction ni de garantie. Bien loin d'avoir la conscience d'être dépendante par là d'une puissante organisation, elle ne s'y est jamais trouvée plus isolée. Pour que l'Etat puisse étendre son autorité jusque dans les détails de l'éducation des enfants, il faudrait qu'il fasse de la mère une institutrice c'est-à-dire une fonctionnaire, mais par là elle perdrait ses attributions séculaires de ménagères pour devenir une véritable professionnelle, car pratiquement elle serait amenée ainsi à quitter rapidement le foyer, pour que l'Etat puisse exercer sur elle un contrôle efficace et permanent.

Nous pouvons donc conclure que la vie domestique peut, il est vrai, donner à la femme de la vertu, mais son sanctuaire est trop étroit, pour qu'il lui soit possible en y consacrant toutes ses facultés, de se trouver en communion directe avec les grands courants de l'évolution nationale. Nous nous trouvons ici en présence d'un inconvénient analogue à celui que nous avons signalé à propos du droit de suffrage : la politique n'intéresse pas toute la vie d'une société et ne saurait par conséquent suffire à intégrer la femme ; or non seulement on peut en dire autant des fonctions familiales, mais, plus bornées encore, elles ne sont même pas capables de satisfaire les aspirations fondamentales de tout être humain. Pour cela il faudrait que se trouve réalisé ce rêve utopique de nos adversaires, qui prétendent que la vie domestique peut encercler l'existence toute entière de la femme et donner une nourriture suffisante à toutes ses facultés. Or, c'est là tronquer sa nature : ses aptitudes dépassent infiniment le champ d'action de la famille : tôt ou tard leur poussée irrésistible renversera les barrières. La vie domestique ne peut pas sans une contrainte perpétuelle occuper l'activité entière de la femme ; déjà ses préoccupations portent bien au delà et, captive encore, elle cherche à voir par dessus les murs de sa prison ce qui se passe au dehors. La famille est donc une société trop restreinte pour prétendre dominer un sexe et l'intégrer fortement dans la société. Quelle autorité aurait-elle sur l'esprit de la femme dans toutes ses manifestations, puisqu'une portion immense de la vie psychique féminine se trouve en dehors de son action ?

Mais si elle est incapable, de par son organisation actuelle de répondre aux exigences de la conscience moderne, sa transformation dans le sens d'une indépendance absolue des époux lui permettrait-elle de contribuer à la réalisation de l'idéal féministe ?

Certains auteurs en effet, conscients des difficultés qu'oppose la vie de famille au développement de la personnalité, prétendent affranchir la femme de toute contrainte et de toute règle en supprimant l'institution même du mariage. Ils pensent ainsi aller dans le sens de la doctrine féministe.

Ceux qui ne se laissent pas aller à la dérive des raisonnements d'ordre purement intellectuel, mais qui partent d'un point de vue directeur fondé sur l'évolution des sociétés reconnaîtront facilement la faiblesse de cette théorie. Puisque nous sommes déterminés par ce principe, tiré de l'analyse de la Révolution française, que le féminisme n'est autre qu'une tendance à faire participer la femme au grand mouvement vers l'unité de la nation, de manière à la lier aussi fortement que son compagnon aux institutions de son pays, il est clair que toute doctrine qui a pour idéal de détendre au contraire les attaches, qui unissent l'épouse à l'autorité sociale va directement à l'encontre de la cause dont elle se réclame.

Elle va à l'encontre également des faits les plus évidents. L'acte civil, qui donne à la société le pouvoir d'intervenir dans les affaires privées des particuliers au moyen de sanctions légales, est allé en se développant de plus en plus au cours de l'Histoire, dans toutes nos institutions, aussi bien que dans celle du mariage. L'union libre, loin de constituer un degré supérieur du développement social ne serait donc qu'un retour vers le passé.

En effet, nous distinguons clairement dans l'évolution des sociétés que les rapports conjugaux ont traversé les trois phases distinctes du simple accord privé, de la consécration religieuse et enfin de la garantie civile.

JEAN PAIN.

(A suivre).